

Olivier Soutet
Université de Sorbonne, Paris IV

Retour sur l'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées concessives en *bien que*¹

La question du subjonctif dans les propositions subordonnées concessives en français a fait l'objet de nombreuses hypothèses interprétatives plus ou moins complexes et convaincantes. La dernière en date, à notre connaissance, est celle que propose Louis Lalaire dans son ouvrage, publié en 1998, *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*. Explicitement sous-tendu par la théorie générativiste du gouvernement et du lia-ge², le travail de L. Lalaire vise notamment à justifier les emplois du subjonctif en français par des arguments non seulement sémantiques mais aussi syntaxiques, les seconds relayant les premiers lorsque ceux-ci deviennent défailants.

Tel est en particulier le cas du subjonctif observable dans les subordonnées en *bien que*. A partir d'exemples comme

- (1) *Bien qu'il n'obtienne rien*, Luc demandera une augmentation à Marc.
- (2) *Bien qu'il n'obtiendra rien*, Luc demandera une augmentation à Marc.

L. Lalaire propose le commentaire suivant:

«[L'] *indicatif nécessaire*³ dans (2) confirme que le contenu propositionnel des [propositions] en *bien que* est bien ancré dans le temps et en même temps révèle que le principe qui impose l'emploi du subjonctif doit être très puissant pour que ce mode continue à s'imposer contre la logique du sens. Mais

1 Voir aussi Soutet, 2000

2 Voir Chomsky, 1987.

3 Si on veut à tout prix localiser temporellement l'événement décrit par le verbe de la subordonnée, en l'occurrence *obtenir*. La norme, cependant, condamne un exemple comme (2) et requiert le recours à *devoir* + infinitif (*Bien qu'il ne doive rien obtenir...*), périphrase il est vrai non dénuée d'ambiguïté, puisque conservant toujours, fût-ce de manière latente, sa valeur déontique de base.

justement, faut-il tenir compte de la logique du sens? Nous ne sommes pas certain que le problème doive être posé ainsi. Essayons de justifier l'emploi de ce subjonctif dans le cadre de notre thèse. La composition de bien que est alors cruciale. Cette locution de subordination est formée de l'adverbe bien et du complémenteur que conjonctif. Bien est soit un adverbe de manière (il dénote la manière satisfaisante), soit un adverbe d'intensité. Comme bien que a succédé historiquement à combien que et comme nous retrouvons des adverbes d'intensité dans les structures concessives (même si, si beau qu'il soit,...), nous pensons que bien est un intensif dont le rôle est de dire la réalité du contenu propositionnel [de la subordonnée concessive].

Si bien est un adverbe modalisateur et si que est un conjonctif (on voit mal quel autre statut que pourrait avoir), alors [cette subordonnée concessive] n'est pas gouverné[e] (bien n'appartenant pas aux catégories lexicales majeures) et doit être, selon le principe général, au subjonctif. Il demeure cependant une difficulté: comment se fait-il que les [subordonnées en] bien que posent leur contenu propositionnel comme factuel et non comme hypothétique? Cette difficulté n'est pas insurmontable quand on sait que les [subordonnées en] si peuvent aussi poser leur contenu propositionnel comme factuel si le sens des deux phrases constituantes est en opposition (si Luc est aware, il donne toujours de l'argent pour la recherche) et surtout quand on se rappelle que si est vecteur d'un sens, celui de l'hypothèse, qu'il confère [à la proposition] dont il est le complémenteur. Cependant la notion d'hypothèse ne disparaît jamais totalement des [propositions en] si adjointes. Or, elle n'apparaît pas dans les [propositions en] bien que. Il est probable que bien fonctionne comme un modalisateur d'assertion et qu'il présente, mais sans la gouverner, [la proposition en] bien que comme une assertion renforcée. Ce rôle n'est pas impossible puisqu'on le rencontre avec des adverbes axiologiques et déontiques qui, ne pouvant gouverner [une subordonnée], [la] qualifie en [la] posant comme heureuse, obligatoire..., termes qui sont liés au subjonctif: Heureusement/ Forcément que Luc est parti.

Au total [une subordonnée en] que qui n'est pas gouverné[e] est, de ce fait, au subjonctif et son contenu propositionnel, qui n'a pas statut référentiel, s'interprète naturellement comme une hypothèse, mais cette valeur n'est plus disponible si [cette proposition en] que reçoit le Θ -rôle de source⁴, [si elle] est dans TOP⁵ mais liée à une chaîne anaphorique dans [la proposition] matrice et [si elle] est posé[e] comme [+ FACTUEL] par l'adverbe d'assertion bien et le sens oppositif des deux phrases constituantes.»⁶

Malgré son caractère pesant et quelque peu ésotérique dans sa partie finale pour qui n'est pas familier des notions propres à la Θ -théorie, cette longue

4 «La Θ -théorie [...] stipule que tout argument reçoit du terme opérateur qui le gouverne une fonction sémantique» (Lalaire, 1998: 6)

5 «TOP accueille des expressions référentielles mais n'assigne aucune fonction.» (Lalaire, 1998: 23)

6 Lalaire, 1998: 26–27.

citation de L. Lalaire a le mérite d'attirer l'attention sur un certain nombre de difficultés inhérentes au jeu des modes conjugués dans les concessives en *bien que* et notamment sur celle-ci: comment se fait-il que le subjonctif se soit imposé dans les concessives en *bien que* alors que leur contenu est factuel?

La réponse de L. Lalaire consiste à soutenir que

1°) ces concessives sont, à l'instar de ce qui se passe pour les conjonctives en *que* extraposées, privées de statut référentiel – ce qui, contextuellement, autorise

• une interprétation injonctive:

(3) *Qu'il parte*

• une interprétation hypothétique:

(4) *Qu'il parte, je ne le rappellerai pas*

• une interprétation d' «attente de signification»:

(5) *Qu'il parte,* $\left. \begin{array}{l} \text{c'est certain} \\ \text{on peut en douter} \end{array} \right\}$

2°) néanmoins, à la différence des conjonctives en *que* extraposées, la non-référentialité des concessives est annulée, si l'on peut dire, par *bien*, qui en pose le contenu comme factuel.

Tout en accordant le droit à L. Lalaire de ne pas considérer un adverbe comme une catégorie lexicale majeure (c'est là en effet un des éléments de la théorie du gouvernement et du liage, comme, d'ailleurs, de la théorie minimaliste⁷), nous contestons, en revanche, que la sémantique soit absente de son argumentation. Certes, nous voulons bien admettre que *bien* ne commande pas – au sens de *commander* dans la théorie dont se réclame L. Lalaire – la suite propositionnelle en *que*, mais il n'en reste pas moins que son contenu sémantique pèse sur l'interprétation globale de la proposition en *bien que*. La question qui se pose alors est de savoir comment s'exerce cette «pesée» et surtout pourquoi elle n'est pas suffisante pour rendre plus facilement envisageable qu'il ne l'est usuellement le mode indicatif.

Il y a lieu, selon nous, de distinguer deux emplois de *bien que*:

– *bien que* opérateur de concession logique (= cause non agissante) pouvant introduire une concessive soit antéposée à sa régissante, soit postposée à celle-ci. Le subjonctif est de règle dans de tels contextes:

(6) *Bien qu'il soit malade, il travaille.*

(7) *Il travaille bien qu'il soit malade.*

7 Voir Lalaire, 1998: 27.

–*bien que* opérateur de concession rectificatrice, ouvrant obligatoirement une concessive postposée à sa régissante et s'accommodant plus aisément de l'indicatif:

- (8) Aucun ne touchait à cette mixture, bien que Jean–Baptiste, livide, *tentait* de reprendre un morceau de cet infâme mélange. (Cayrol, in Grevisse–Goosse, 1993: 1662)

et même de la combinaison des deux modes, indicatif et subjonctif:

- (9) Je ne pleure donc pas de joie ce matin, bien que ce *soit* le dimanche du *laetare* et que *c'est* mon cœur gaulliste qui chante l'antienne: «Réjouis–toi, Jérusalem» (Mauriac in Grevisse–Goose, 1983: 1662)

Le second emploi présente, outre la caractéristique modale d'être accueillant à l'égard de l'indicatif, la particularité de voir très souvent *bien que* remplacé par *quoique* et surtout par *encore que*, locutions usuelles de la concession rectificatrice⁸:

- (9) Pierre est malade *encore que* nous l' $\left\{ \begin{array}{l} \text{avons} \\ \text{ayons} \end{array} \right\}$ vu se promener.

Au plan sémantico–logique, Robert Martin en a donné une description hautement formalisée à partir des notions d'univers de croyance et de monde possible:

«Une première approximation conduit à définir l'univers de croyance comme l'ensemble des propositions qu'au moment où il s'exprime, le locuteur tient pour vrai [...] ou qu'il cherche à accréditer comme telle [...]

Une proposition sera dite décidable dans l'univers U_i si elle a une valeur dans l'un au moins des mondes que l'univers U_i comporte [...]

Deux sortes de mondes possibles (M) sont à distinguer:

– des mondes potentiels (M): ces mondes ne contiennent aucune proposition contradictoire avec celle de M_o , le monde que le locuteur admet comme le monde de ce qui est;

– des mondes contrefactuels \bar{M} : ces mondes contiennent au moins une proposition contradictoire avec celles de M_o ; ils donnent pour vraie une proposition qui, dans M_o , est admise pour fausse.»⁹

Il suit de ce qui précède que la relation dite de concession rectificatrice suppose que se succèdent chez le locuteur, dans le temps discursif, deux univers de croyance, U_i et $U_i + k$, tels que, si on symbolise par p le contenu de la subordonnée et par q celui de la proposition régissante, on obtienne, pour l'entier du système de la concession rectificatrice, le schéma sémantico–logique suivant:

⁸ Voir Soutet, 1990: 9–19.

⁹ Martin, 1988: 10 et 15–16.

Ui: posé q

Ui + k: $\left\{ \begin{array}{l} \text{posé } p \\ \text{Il est possible que [si } p, \text{ nég. } q] \end{array} \right\}$

Autrement dit, dans la concessive rectificatrice, p et q sont déclarés vrais et la relation [si p , nég. q] est simplement présentée comme possible. Le subjonctif dans p est donc envisageable du fait de la prise en compte d'un monde où p entraînerait q , mais l'indicatif l'est tout autant puisque q est posé dans Ui.

En revanche, dans la relation dite de concession logique, on se situe à l'intérieur d'un seul et même univers de croyance, où coexistent p , présupposé, q , posé, et la relation sous-jacente, [si p , nég. q]:

U: $\left\{ \begin{array}{l} \text{présupposé } p \\ \text{posé } q \\ \text{sous-jacence: il est possible que [si } p, \text{ nég. } q] \end{array} \right\}$

R. Martin considère que p et q appartiennent à Mo – ce qui est indiscutable à nos yeux – tandis que la relation [si p , nég. q] appartiendrait à \mathbb{M} et serait une implication relevant du contrefactuel au même titre, par exemple, qu'un système hypothétique à l'irréel (*si j'avais été riche, j'aurais acheté une voiture de sport*). En réalité, nous considérons, quant à nous, que la propre de la concession logique est précisément de faire cohabiter, à l'intérieur non seulement de U mais aussi de Mo, et p et q et [si p , nég. q]. C'est en ce sens que la concession «est la traduction linguistique de l'aptitude de l'individu à assumer concomitamment ce qui est perçu par les autres et par lui-même comme normalement contradictoire.»¹⁰ Le subjonctif des concessives logiques en *bien que* serait alors à interpréter comme le signe de cette contradiction.

Ce qui est intéressant, c'est que, tandis que *quoique* et *encore que* se spécialisaient dans l'expression de la concession rectificatrice, *bien que*, lui, se soit plutôt spécialisé dans l'expression de la concession logique¹¹. On sait – L. Lalaire le rappelle – que la locution est récente dans l'histoire du français¹²: se substituant petit à petit à des locutions plus anciennes comme *jasoit que*, *tout soit il que*, *nonobstant que*, elle est souvent présentée comme la continuation directe de *combien que* soit après aphérèse de *combien* en *bien*, soit par substitution pure et simple de *bien* à *combien*. Quoiqu'il en soit de la filiation étymologique, l'émergence de *bien* dans cette position repose sur un mécanisme compensatoire entre la proposition conjonctive de type [*que* + subjonctif] et le morphème *bien*, qui «exprime dans tous les cas le caractère pleinement appro-

¹⁰ Soutet, 1990: 19.

¹¹ Voir Morel, 1996: 28.

¹² Voir Soutet, 1992: 220–221.

prié de ce à quoi il réfère»¹³, sans excès et sans défaut. De là le fait que le contenu de la concessive soit présenté comme vrai bien que celle-ci soit au subjonctif. En revanche, combiner *bien* et l'indicatif fait courir le risque de «sur-assumer» une proposition qui, tout en étant vraie, est néanmoins au cour d'une contradiction. Cette combinaison est, en revanche, tout à fait acceptable si *bien que* ouvre une concession rectificatrice, la logique même de la rectification impliquant la prise en charge successive et complète des deux propositions.

On le voit: on est bien dans le cadre d'une logique du sens, mais qu'il faut penser non en termes de trace ou de corrélation – ce qui peut justifier l'idée que *bien* ne commande pas le subjonctif – mais en termes de rééquilibrage ou de compensation, quasiment obligatoire dans le cas de la concession logique (ce qui y rend le subjonctif presque automatique, l'exemple (2) de L. Lalairé faisant, tout souci de purisme de côté, quelque peu «grincer»), beaucoup moins en revanche dans la concession rectificatrice.

Cette analyse gagne à être rapprochée d'autres phénomènes comparables, notamment la combinaison de *si* et de l'indicatif, parallèle à la combinaison de *que* et du subjonctif, dans l'expression de l'hypothèse double (*s'il vient et que je sois absent, faites-le attendre*); aussi bien, les deux constituants de la protase aboutissent-ils par le jeu d'une double compensation à l'expression de la visée hypothétique: dans le premier, l'effet de sens hypothétique est obtenu par compensation de l'excès d'hypothèse contenu dans *si* par la valeur actualisante du mode indicatif tandis que, dans le second, ce même effet de sens est obtenu par compensation du défaut d'hypothèse contenu dans *que* par la valeur virtualisante du mode subjonctif¹⁴.

Si on retient cette analyse, il nous semble qu'on rend à la fois mieux compte – d'une part, de la capacité de variation modale qui pèse inégalement sur les concessives en *bien que* – selon qu'elles s'intègrent à un système de concession logique ou un système de concession rectificatrice – en la rapportant à un ensemble plus vaste de phénomènes morphosyntaxiques¹⁵; – d'autre part, de la genèse historico-sémiologique de la locution introductrice en dépassant l'alternative classique entre aphérèse mécanique et substitution analogique.

Bibliographie

- Chomsky (N.), 1987, *La nouvelle syntaxe*, Paris, Le Seuil,
Grevisse (M.) et Goosse (A.), 1993, *Le Bon usage*, Paris-Louvain, De Boeck-Duculot, (13^{ème} édition)
Guillaume (G.), 1992, *Leçons de linguistique, 1938–1939*, Québec-Lille, P. U. Laval– P. U. Lille.

13 Michiels, 1999: 72.

14 Voir Guillaume, 1982: 86.

15 Voir Soutet, 1998.

- Lalair (L.), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*, Berne, Lang.
- Martin (R.), 1988, *Langage et croyance*, Liège, Mardaga.
- Morel (M.-A.), 1996, *La concession en français*, Paris, Ophrys.
- Michiels (S.), 1999, «Présentation de thèse. Etude sémantique et syntaxique du mot BIEN», *L'Information Grammaticale*, 82, pp. 72–74.
- Soutet (O.), 1990, *La concession en français des origines au XVI^{ème} siècle. Les tours prépositionnels*, Genève, Droz.
- Soutet (O.), 1992, *La concession dans la phrase complexe, en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, Genève, Droz.
- Soutet (O.), 1998, «La notion de mécanisme compensatoire en grammaire de l'ancien français», *Mélanges P. Ménard*, Paris, Champion, 1998, t. II, pp. 1252–1266.
- Soutet (O.), 2000, *Le subjonctif en français*, Paris, Ophrys

Povratak uporabi konjunktiva u zavisnim dopusnim rečenicama s bien que

Uporaba konjunktiva u zavisnim dopusnim rečenicama u francuskom jeziku bila je predmetom mnogih, više ili manje uvjerljivih tumačenja. Autor se u ovom radu bavi opravdanošću uporabe konjunktiva u zavisnim dopusnim rečenicama s *bien que* temeljeći svoje tvrdnje na radu L. Lalaira. L. Lalair smatra da je uporaba konjunktiva u zavisnim dopusnim rečenicama opravdana ne samo iz semantičkih nego i sintaktičkih razloga. Ovi drugi dolaze do izražaja posebice kada prvi postaju manjkavi. Autor u ovom radu ističe da je takva uporaba konjunktiva posebice opravdana u rečenicama s *bien que*.

Ključne riječi: konjunktiv, zavisne rečenice, dopusne rečenice, francuski jezik, sintaksa
Moto clefs: subjonctif, propositions subordonnées concessives, la langue française, syntaxe